

EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES LOCATION

Mis à Jour le 11 janvier 2022

ARTICLE 1 : LISTE DU MATERIEL

La location de jeux en bois comprend :

X jeux en bois pour

X heures maximum de location.

les jeux sont livrés avec accessoires, règles des jeux (Flash Code sur chacun des jeux), tables ou tréteaux.

ARTICLE 3 : PAIEMENT

Dépôt de Caution : Voir sur Contrat.

Le paiement s'effectuera à l'issue de la prestation, par Carte Bancaire, en espèces, par chèque à l'ordre de F. Delaunay.

ARTICLE 4 : LIVRAISON ET FIN DE LOCATION

Adresse de livraison :

4-1 : Au terme de la location, le matériel sera testé et pointé par le professionnel. Toutes défectuosités ou usures exagérées seront à la charge de l'organisateur. Le matériel sera réparé par le professionnel, à la charge de l'organisateur.

4-2 : Une zone « sans passage » est établie pour permettre d'installer et ranger les jeux en toute sécurité.

4-3 : L'organisateur doit informer le professionnel en cas de difficulté particulière pour livrer les jeux (Ex. : Escaliers, accès difficile en véhicule). Dans ce cas, un supplément tarifaire sera négocié entre Lofa jeux et le client. La distance raisonnable entre le parking et le lieu de la fête est estimée à 40 mètres max.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

5-1 : l'organisateur reste responsable en cas de dégâts qui pourraient être causés aux matériels mis à disposition. Il s'engage à engager son assurance « Responsabilité Civile ». Lofa jeux peut faire la demande à l'organisateur d'en fournir une copie.

5-2 : Le matériel sera testé avant le début de la manifestation par le professionnel en présence de l'organisateur. Cela implique qu'il accepte le parfait fonctionnement du matériel.

5-3 : En aucun cas, Lofa Jeux ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par l'organisateur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

5-4 : L'organisateur sera particulièrement vigilant à l'utilisation des jeux auprès des jeunes enfants. Ces derniers restent sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants de moins de huit ans doivent être impérativement accompagnés par un adulte.

5-5 : En sa qualité d'organisateur, il mettra à la disposition de Lofa Jeux un espace adapté au nombre de participants, tenant en compte toutes les règles de sécurité et d'accueil du public nécessaires.

5-6 : En cas de fortes chaleurs, les jeux doivent être disposés à l'ombre. Les jeux se sont ramassés dans un local sec avant la tombée de la nuit.

5-7 : Le matériel ne sera pas l'objet d'un commerce, de jeux d'argent, de paris.

5-8 : Les mesures sanitaires en vigueur (Pandémie) sont à la charge du client. L'ensemble du dispositif légal doit être mis en place. Des conseils sont à votre disposition (**Annexe 2**).

ARTICLE 6 : PIECES MANQUANTES / VOL / REPARATION

Après inventaire et vérification des jeux, il vous sera demandé le paiement des pièces manquantes ou abîmées, ou le prix du jeu complet si la réparation est rendue impossible. Le prix est fixé sur l'**annexe 1** de ce contrat, en fonction du prix des matériaux et du temps de travail pour sa construction. Les jeux et les pièces cassés devront être restitués.

ARTICLE 7 : REGLE DU JOUEUR

Un ou plusieurs panneaux ou affiches sont disposés par le professionnel, indiquant aux joueurs l'ensemble des règles et dispositions légales relatives à la sécurité des utilisateurs. L'organisateur doit veiller au bon déroulement de l'animation.

ARTICLE 8 : NOMMER UN RESPONSABLE

En particulier lorsque l'organisateur n'est pas présent ou est occupé (exemple : les mariés !), il est indispensable de nommer une ou plusieurs personnes pour veiller au bon déroulement de l'espace jeu. Dans l'idéal, cette personne sera présente lors de la livraison du matériel pour que le professionnel lui donne tous les conseils nécessaires et lui explique les règles des jeux.

ARTICLE 9 : ANNULATION

9-1 : Le contrat peut être annulé, 60 jours avant la date de l'animation, sans justification. Passé ce délai, il sera facturé au client 50 % de la somme inscrite à l'article 3 du contrat. Le jour de l'évènement, une fois l'animateur rendu sur place, le client doit régler l'ensemble de la prestation.

9-2 : En cas d'impossibilité de dernière minute pour Lofa Jeux d'assurer la prestation (Maladie, évènement familial,...), aucune contre partie financière ne sera versée au client et l'animation sera annulée. Toutefois, il va de soit que Lofa Jeux s'engage à prévenir le client le plus rapidement possible et fera son maximum pour trouver une solution adaptée.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE

Vous acceptez de fait, de figurer au fichier informatique des clients. Lofa Jeux s'engage à garder vos informations confidentielles.

CNIL : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter et garder trace de vos devis, commandes et contrats. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Fabien Delaunay, 11 rue des Arquieries, 49 Thorigné d'Anjou. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ARTICLE 11 : PUBLICITE

Des cartes de visite et des flyers seront mis à disposition autour des jeux. Lofa Jeux profite de chacune de ses manifestations pour faire de la publicité pour ses activités. Lors des manifestations publiques (uniquement), Lofa Jeux peut inviter des futurs clients à venir découvrir ses jeux, mais sera tenu de vous en informer.

ARTICLE 12 : VALEURS

Lofa jeux compte sur vous pour transmettre les valeurs du jeu à vos invités, à vos visiteurs : La convivialité, la curiosité, le respect de l'autre, l'honnêteté.

ARTICLE 13 : RESEAUX SOCIAUX

Lofa jeux partage des photos sur les réseaux sociaux de ses différentes manifestations publiques et fait de la publicité pour l'évènement en question. Lofa Jeux s'engage à respecter et se conformer aux règles relatives aux « droits à l'image ».

ANNEXE N°1 Pièces manquantes, vol, réparation, salissures.

Article 1 : Malgré la vigilance de l'animateur, des jeux ou des pièces peuvent être volés, abîmés ou cassés. Une annexe au contrat fixe les prix de remplacement, à la charge de l'organisateur.

Article 2 : En cas de casse, le jeu ou la pièce sont immédiatement mis Hors Service. Seul Lofa Jeux peut effectuer des réparations.

Article 3 : En cas de salissures exagérées (Ex. : Taches de vins, de nourritures, de bonbons, de pousssières importantes...) : Lofa Jeux se réserve le droit de facturer au client un forfait de nettoyage et de remise en état du matériel. Le forfait « remise en état » est fixé à 30 euros, quelque soit le nombre de jeux loués.

ANNEXE N°2 LUTTONS ENSEMBLE CONTRE CETTE SAPRISTI DE PANDEMIE !

Article 1 : Les mesures sanitaires en vigueur (Pandémie) sont à la charge du client. L'ensemble du dispositif légal doit être mis en place.

Article 2 : Si PASS Sanitaire en vigueur au moment de l'animation, ils doivent être contrôlés auprès de tous les visiteurs par un membre de l'organisation, y compris pour les animateurs.

Article 3 : Pour préserver le bois, merci de ne pas asperger les jeux de produits nettoyants.

Article 4 : Les jeux seront espacés au maximum et les espaces confinés sont à éviter.

Article 5 : Des affiches préventives spéciales « Lofa Jeux » sont à la disposition du client.

Article 6 : Achetez et mettez à disposition du gel hydroalcoolique. (Ou des lingettes éco-responsables).

Article 7 : Les animateurs seront vigilants à aider les visiteurs à respecter le protocole pour le bien de tous.



Chic, chic, chic ! ... nous allons [RE] JOUER ENSEMBLE !

« Facile à lire et à comprendre » (FALC) rend l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes en situation de handicap mental. (Programme Européen pour l'inclusion des personnes en situation de Handicap).



Quelques conseils pour réussir ma location :

Si je suis très occupé, je demande à quelqu'un de surveiller les jeux.



Certains jeux ne conviennent pas aux jeunes enfants.



Eviter de poser les jeux sur 1 pelouse pour ne pas perdre des pièces.



Retirer le jeu cassé et ne pas le réparer soit même. Ce n'est pas grave.



Ramasser les jeux à l'intérieur s'il est tard, s'il pleut, s'il fait chaud.



Faire attention à ce que les animaux ne mangent pas des pièces.



Installer les jeux sur des tables qui tiennent bien au sol.



Je n'ai pas le droit de déplacer les jeux avec mon véhicule.



Je lis les règles ou regarde la vidéo qui explique sur le site internet.



Je fais jouer tout le monde : enfants et adultes, de tout âge.



Je dois respecter les règles qui existent pour se protéger du virus

